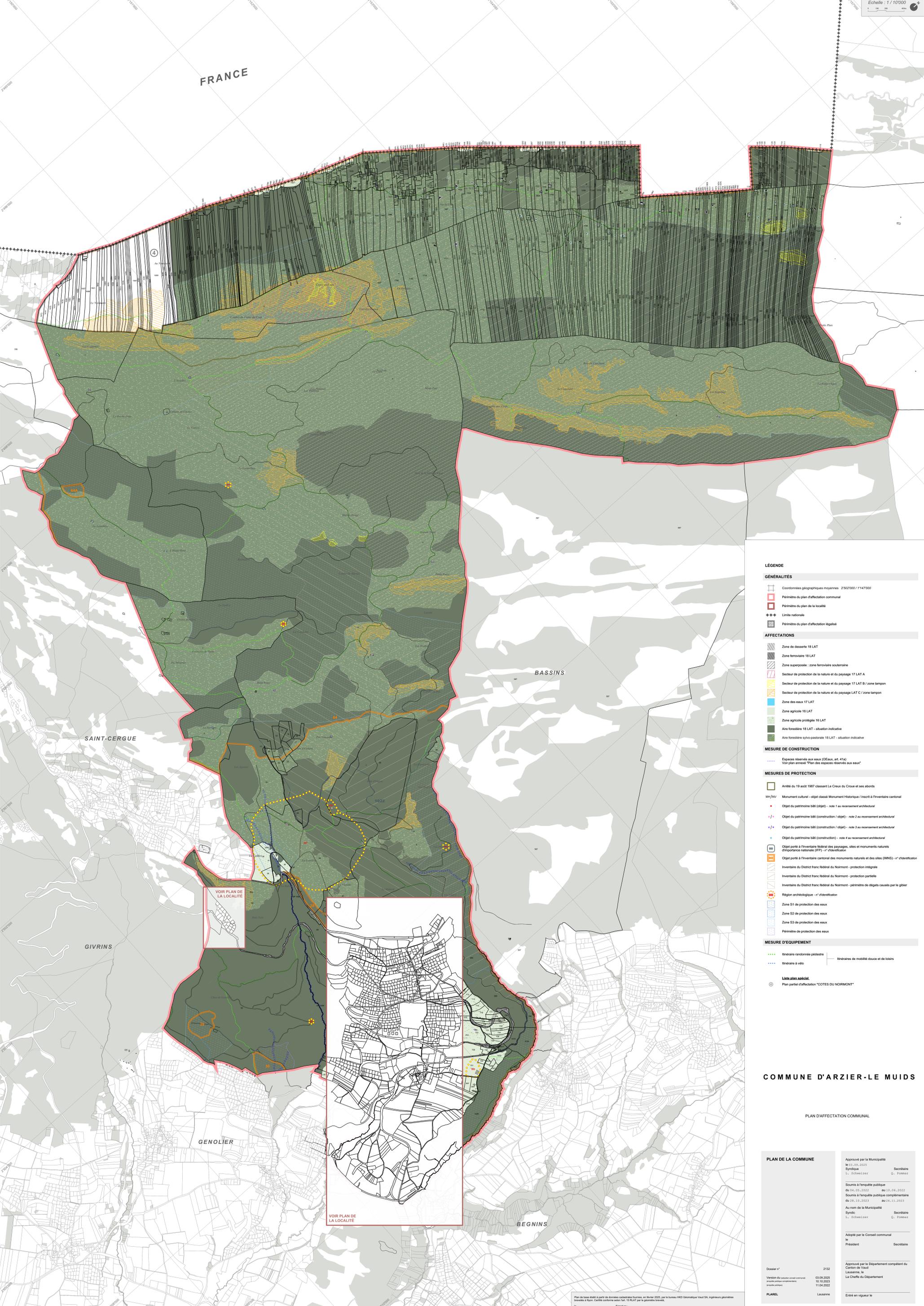
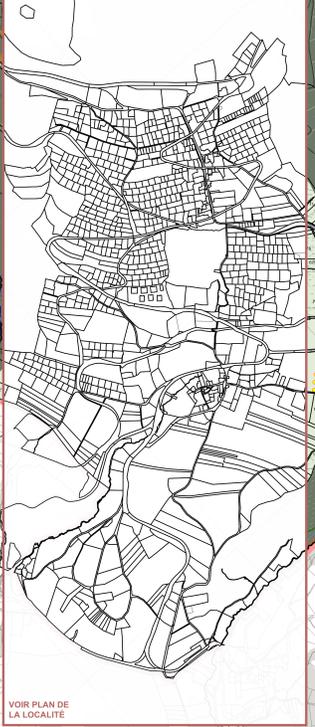


FRANCE



VOIR PLAN DE LA LOCALITE



VOIR PLAN DE LA LOCALITE

LÉGENDE

GÉNÉRALITÉS

- Coordonnées géographiques moyennes 2'502'000 / 1'147'000
- Périètre du plan d'affectation communal
- Périètre du plan de la localité
- Limite nationale
- Périètre du plan d'affectation légal

AFFECTATIONS

- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Zone superposée : zone ferroviaire souterraine
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT A
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT B / zone tampon
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT C / zone tampon
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Aire forestière 18 LAT - situation indicative
- Aire forestière sylvo-pastorale 18 LAT - situation indicative

MESURE DE CONSTRUCTION

- Espaces réservés aux eaux (DEaux, art. 41a)
- Voir plan annexé "Plan des espaces réservés aux eaux"

MESURES DE PROTECTION

- Arrêté du 19 août 1987 classant Le Creux du Coure et ses abords
- MW/NV Monument culturel - objet classé Monument Historique / inscrit à l'inventaire central
- Objet du patrimoine bâti (OBJET) - note 1 au recensement architectural
- Objet du patrimoine bâti (construction) / objet - note 2 au recensement architectural
- Objet du patrimoine bâti (construction) / objet - note 3 au recensement architectural
- Objet du patrimoine bâti (construction) - note 4 au recensement architectural
- Objet porté à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) - n° d'identification
- Objet porté à l'inventaire central des monuments naturels et des sites (MNS) - n° d'identification
- Inventaire du District franc fédéral du Nordmont - protection intégrale
- Inventaire du District franc fédéral du Nordmont - protection partielle
- Inventaire du District franc fédéral du Nordmont - périmètre de dégâts causés par le gibier
- Région archéologique - n° d'identification
- Zone S1 de protection des eaux
- Zone S2 de protection des eaux
- Zone S3 de protection des eaux
- Périmètre de protection des eaux

MESURE D'EQUIPEMENT

- Itinéraire randonné pédestre
- Itinéraire à vélo
- Itinéraires de mobilité douce et de loisirs

Liste plan spécial

- Plan partiel d'affectation "COTES DU NORDMONT"

COMMUNE D'ARZIER-LE MUIDS

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

<b>PLAN DE LA COMMUNE</b>	Approuvé par la Municipalité le 03.09.2025 Secrétaire L. Schweizer
	Soumis à l'enquête publique du 04.09.2022 au 18.04.2022 Soumis à l'enquête publique complémentaire du 28.10.2023 au 26.11.2023
	Au nom de la Municipalité Syndic L. Schweizer
	Secrétaire C. Frenaz
	Adopté par le Conseil communal le Président Secrétaire
	Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud Lausanne, le La Chiffe du Département
Dossier n°	2132
Version du plan d'affectation communal (incluant toutes les modifications) approuvée	03.09.2025 15.10.2023 11.04.2022
<b>PLANEL</b>	Lausanne
	Entré en vigueur le